

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 avril 2017 à 20h30

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PLO, Maire.

La séance était publique. Date de la convocation : 31 mars 2017.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes, Martine LAGARDE, Maryse LESPEL, Huguette MAFFEIS et Emilie RAMIS, MM Didier BALDY, Jérôme CAUNES, Roland DABOS, François DAILLEDOUZE, Alain DEZALOS, Yves MASSON, Frédéric PARREIN, Jean-Jacques PLO et Guy POTEREAU.

Excusées : Mme Jacqueline CORIASCO et Evelyne LEVEQUE.

Mme Jacqueline CORIASCO a donné pouvoir à M. Didier BALDY pour voter en son nom.

Mme Evelyne LEVEQUE a donné pouvoir à M. Roland DABOS pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Huguette MAFFEIS, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Lecture du Budget Primitif 2017

Lecture des demandes de subventions aux associations

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil Municipal décide :

- D'OUVRIER un crédit de trésorerie de 50 000 Euros,
- D'AUTORISER le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,
- D'AUTORISER le maire à signer la convention à intervenir,
- CHARGE le maire et le receveur municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Modifications des statuts du SDEE 47

La commune ne Caudecoste adhère au SDEE47, autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département. Ce dernier propose des modifications de statuts afin notamment de pouvoir mettre en œuvre de nouveaux partenariats avec des structures non membres du Sdee 47, de compléter ses compétences et activités connexes avec les nouveaux champs d'intervention du Sdee 47 : mobilité à l'hydrogène, réseaux de froid, géothermie, éolien..., pouvoir intervenir pour des personnes morales non membres du Syndicat et pouvoir établir des relations contractuelles avec la future SEM pour la production d'énergie dont il sera le principal actionnaire.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne, selon les dispositions de l'Article L5211-20 du C.G.C.T. ;
- PRÉCISE que la présente délibération sera notifiée au Président du Sdee 47.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Logement Place Balgau

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lui a donné la délégation suivante : « De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Cependant, il souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur le futur montant du logement situé Place Balgau.

La commission travaux a, au préalable, émis un avis favorable au montant de quatre cent soixante-dix euros.

Les membres du conseil approuvent la proposition de la commission travaux à l'unanimité.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire

Monsieur le Maire rappelle que le montant des frais de scolarité est basé sur les dépenses de fonctionnement et issu du compte administratif 2016. Il s'élève à 860,96 € par enfant.

Le Conseil Municipal décide de fixer au titre de l'année scolaire 2016/2017, la participation des communes extérieures à 860,96 € par enfant.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Question diverses

Etude du projet de M. Perry.

Le Conseil Municipal approuve la possibilité de vendre une partie de la parcelle F 356.

Restauration scolaire

Il est possible de rejoindre un groupement d'achat supervisé par le Conseil Départemental.

La collectivité pourrait conserver ses fournisseurs locaux et bénéficier du groupement d'achat pour les autres denrées alimentaires.

Caudecoste Tourisme

Une assemblée générale est nécessaire pour désigner de nouveaux membres du conseil d'administration.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixé au mercredi 12 avril 2017.

La séance est levée à 23h30.